

MAIRIE DE MAVILLY-MANDELLOT
séance du 5 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le cinq janvier à 20 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de MAVILLY-MANDELLOT, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Thierry LAINE, Maire,

Etaient présents Mesdames Martine PINTE, Béatrice FINOT, Annick GERARD, Messieurs Sylvain BRUCHARD, Guy DROMARD, Régis MARLET, Alain GAGNEPAIN, Alain DUCHESNE, Cyril JACOTOT, Alexander COLLEY,

Aménagement forestier de la forêt communale de Mavilly-Mandelot

Monsieur DAKNOFF, garde forestier et Madame RANDRIAMANANTENA, chef de projet à l'ONF ont été invités afin de présenter le plan d'aménagement forestier de la forêt communale pour la période 2015-2034.

"Aménagement forestier" est un document de référence pour le propriétaire qui souhaite planifier la gestion de la forêt sur une période donnée et qui décide du régime forestier (actes de gestion s'inscrivent dans un cadre réglementaire commun).

C'est du taillis sous-futaie qui domine la forêt communale de Mavilly-Mandelot, quelques chênes et pins.

Le plan de l'aménagement forestier, se décomposera comme suit :

Foncier surface, servitudes -concessions	Fonctions principales remplies par la forêt	Gestion passée
Milieu naturel Stations forestières, peuplements, biodiversité, ressources.....	Orientations de gestion du territoire, production ligneuse, fonction écologique, fonction sociale (accueil public, ressource..) et (la chasse, archéologie)	Coupes, travaux, autres interventions, régénération

Principales décisions de gestion

Objectifs et zonages, production dans le respect des milieux, protection des milieux,

Autres décisions, composition en essences, traitement à appliquer, surface à régénérer et volume à récolter

Plan de gestion

Programmes d'actions, coupes, travaux de desserte et travaux sylvicoles à prévoir, autres actions,

Résultats et prévisions, récoltes prévisibles, recettes – dépenses – bilan général

Le document provisoire est à disposition en mairie pour toutes personnes désireuses de le consulter.

Achat de l'ensemble de la succession Alexis (délib 2015-01)

Après différentes entrevues et négociations sur les prix, les héritiers attendent la proposition du Conseil.

Après délibération, le Conseil est d'accord pour acheter la totalité, (ce qui permettra une bonne homogénéité de la forêt communale et créera une réserve forestière) et propose de l'acheter pour 120 000 € et sous réserve d'obtention du financement

Le logiciel de comptabilité (e-magnus) (délib 2015-02)

Le Conseil souhaite que la secrétaire puisse avoir un meilleur service de maintenance lors des demandes d'aide dues aux obligations de plus en plus importantes de la part des administrations, et trouvant que le service e-magnus ne correspond plus vraiment à la demande et reste très onéreux, le Conseil décide de changer le logiciel administratif.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'opter pour le devis de la Société JVS pour HORIZON ONE LINE pack liberté 3 produits

Montant de l'investissement : 1 921.80 HT. Les crédits seront inscrits sur le budget 2015

. Indemnités pour la secrétaire (délib 2015-03)

Considérant que Madame CANCE Sylvie, adjoint administratif 1^{ère} classe, exerce les fonctions de secrétaire de Mairie depuis 2010, et considérant le surplus de travail,

le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de lui accorder, une bonification indiciaire de 13 points, et une indemnité d'exercice de Mission des préfectures au titre d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et ce jusqu'à nécessité.

Achat de planches suite aux travaux dans l'école. (délib 2015-04)

Un artisan propose de racheter les planches encore en bonne état suite aux travaux dans l'école, 50 € lui seront demandés pour ce lot.

La tondeuse :

La tondeuse actuelle devra prochainement être remplacée car trop vieille et plus vraiment adaptée au travail de notre agent technique.

Il sera demandé des devis, le Conseil décide de prendre la délibération qui sera prise au prochain Conseil.

Voirie 2015

Après avoir fait le tour des travaux de voirie restants, le Conseil décide de refaire la cour Canet à Mandelot. Monsieur le Maire est chargé de demander des devis. La décision sera prise à la prochaine réunion de conseil.

Réservoir d'eau du château

Madame STRIFFLING propriétaire du Château, autorise la commune à utiliser le réservoir d'eau lui appartenant. Il s'avère qu'une petite remise en état, pourrait permettre à la commune d'avoir 20 m3 de réserve d'eau supplémentaire pour le service incendie.

Cloches de l'église

Après une demande d'un habitant de la commune et après délibération, le Conseil décide de ne pas changer les horaires de l'angélus. Une réponse sera faite dans ce sens.

Remise en état des bernes sur la départemental en direction de Lusigny

Des travaux d'aplanissement de terrain, avaient été demandés par le président de la chasse lors de la coupe des arbres qui bordent la partie de la forêt louée, afin de pouvoir couper les accotements sans abîmer le matériel. Les frais de ces travaux seraient partagés entre l'association de chasse et la commune.

Des devis ont été demandés, seule une entreprise a répondu, d'autres entreprises seront contactées. La décision sera prise au prochain conseil.

Ralentisseur sur la grande rue de Mavilly-Mandelot

Le Conseil général doit nous déléguer un technicien pour faire une étude de faisabilité, si des ralentisseurs ou des signaux lumineux seraient plus appropriés.

En attendant, le Maire est chargé de se renseigner sur une éventuelle subvention pour ces travaux.

Presbytère

Une estimation des travaux pour la remise en état total du presbytère a été estimée entre 250 à 300 000 €.

Plusieurs questions ont été posées sur le devenir de ce bâtiment. Doit-il être restauré, doit-il être vendu ? La Commune pourra-t-elle toujours entretenir ou restaurer ce bâtiment financièrement ?

Différentes agences immobilières avaient estimé la vente à 150 000 € environ dans l'état mais pas plus au regard des travaux à faire.

Celui-ci se dégrade rapidement, les bâtiments en deviennent de plus en plus dangereux, il est donc urgent de prendre une décision. Il est envisagé de casser le bail à son terme.

Il a été demandé une recherche sur une éventuelle aide de l'état ou subvention, sachant que celles-ci ont considérablement baissées.

Interlocuteur du SICECO

Monsieur Régis MARLET, sera l'interlocuteur de la commune au sein du SICECO.

Questions diverses :

- Cérémonie des vœux du Maire

Elle aura lieu le vendredi 16 janvier 2015

- Armoire anti-feu

Afin de pouvoir garder les archives d'état civil et informatique et autres documents importants de la Commune, des devis pour une petite armoire anti-feu seront demandés. Délibération au prochain conseil.

- Ecole

Suite à la dernière réunion avec l'inspectrice de l'académie et les maires du RPI, a eu lieu, la carte scolaire sera dévoilée courant mars.

Prochain Conseil 9 février 2015

Fin de la séance à 23 h 15